

Lyon, le 15 juin 2023



Avec l'écomobilité, il faut savoir prendre de la hauteur !

Nous avons appris que le COS de la CERA, en pleine semaine du challenge de la mobilité, s'est rendu à Oslo en Norvège pour un séminaire de travail.

Préjugant qu'il n'y a pas encore de ligne ferroviaire, ni de pédalos entre Oslo et Lyon, nous en déduisons que les membres du COS s'y sont rendus en avion. Ce sont environ 30 personnes qui ont embarquées pour la Norvège. Selon *Myclimate**, pas moins de 29 tonnes de CO2 ont été rejetées dans l'air pour leur permettre d'assister à une réunion concernant une Caisse d'Épargne régionale. Voilà de quoi alourdir le bilan carbone de la CERA.

Au Syndicat Unifié-Unsa, nous savons prendre de la hauteur sur ce type de sujet. Cependant, en plein milieu du challenge écomobilité, en voilà une drôle d'idée, alors que les salariés de la CERA étaient appelés à faire un effort sur leurs déplacements, notamment en privilégiant les moyens de transports doux (marche à pied, vélo, transports en commun, etc...).

Pour le Syndicat Unifié-Unsa, aucune ambiguïté : une réunion de travail doit se tenir sur le territoire national, voire régional. Ce serait cohérent avec la démarche vertueuse affichée par la CERA.

N'oublions pas que ce sont nos enfants et petits enfants qui subiront dans quelques années les effets désastreux des errements d'hier et d'aujourd'hui. Alors, Messieurs et Mesdames du COS, soyons tous responsables : n'alourdissons pas la facture climatique quand il est possible de faire autrement !

** parodie d'un évènement passé*

Rejoignez-nous !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ **Prénom :** _____

Née le : _____ **à :** _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____

Tél. perso (facultatif) : _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ **Code ES :** _____

Emploi occupé : _____ **Classification :** _____

Temps de travail (%) : _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.